

CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE

SESSION de décembre 2011

Protocole d'accord de coopération décentralisée avec le Conseil régional du Centre au Burkina Faso

Marie-Pierre ROUGER, groupe Bretagne Écologie

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Le protocole que vous nous proposez d'approuver affirme très clairement la volonté du Conseil Régional de Bretagne et de ses partenaires de s'engager pour la souveraineté alimentaire.

Cet objectif ne s'applique pas qu'aux seuls systèmes agricoles du Sud et que le partenariat que vous nous proposez d'engager aujourd'hui avec la Région centre du Burkina Faso trouve écho dans la voie que nous avons prise en juin dernier , à savoir la métamorphose de l'agriculture bretonne.

Pour avoir eu la chance de rencontrer les acteurs burkinabés engagés dans ce projet et porteurs d'une volonté très forte de s'inscrire dans le souveraineté alimentaire de leur région, le plan stratégique tel que défini nous semble d'un grand intérêt car il prend en compte les réalités rurale, péri-urbaine et urbaine de ce pays sahélien et intervient sur une dimension territoriale ambitieuse et significative.

A ce stade, nous devons porter malgré tout notre attention sur certains points de vigilance..En effet, il est mentionné clairement que « ce projet ambitieux de développement endogène créateur d'emplois et de valeur ajoutée est élaboré et porté par les acteurs locaux »..Mais à la page suivante, on parle aussi de l'implication des ministères , des chambres d'agriculture du Burkina...Je pense là qu'il peut y avoir une divergence d'approche car des intérêts contraires...Je voudrais juste rappeler qu'au Burkina Faso, le ministère de la recherche est habitée fortement par la firme Monsanto et que le pays tout entier est sous l'emprise des OGM. Avec l'aval du gouvernement. Beaucoup de petits producteurs agissent et s'organisent pour combattre cette privatisation du vivant..Il nous semble donc essentiel que ce projet de coopération s'appuie davantage sur les organisations paysannes du Burkina Faso qui pourraient jouer un rôle plus important dans la structuration des organisations de base et dans la diffusion des enseignements qui pourront être tirés de cette expérience .Autre point d'ambiguïté qu'il nous faudra lever ;: cette filière de production maraîchère s'inscrit dans des modes de production agroécologiques..Nous y souscrivons sans réserve mais il est mentionné dans le plan stratégique l'achat d'engrais et de phytosanitaires.

En dehors de ces aspects qui méritent quelques éclaircissements ,cette coopération qui s'appuie sur le partage d'expériences entre le Nord et le Sud s'inscrit dans un développement

soutenable et solidaire au Sud comme au Nord. De plus, ce protocole cherche l'équilibre entre les différents volets de la formation, de l'accompagnement et de la structuration mais aussi sur les savoir-faire et techniques traditionnelles. Cette orientation nous permettra d'impliquer les jeunes des établissements agricoles de nos deux régions dans une logique de réciprocité des échanges.

Nous faisons confiance aux promoteurs bretons et burkinabès de ce projet pour qu'ils sachent prendre le temps nécessaire afin d'ancrer le projet dans la réalité du Burkina Faso et qu'il soit un exemple de réponse au défi alimentaire garantissant le bien-être des populations par la préservation de la terre, des sols et de l'eau.

Je vous remercie.